



Vous devez remplir ce formulaire si la fiducie réside en Saskatchewan **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Saskatchewan. **Joignez ce formulaire dûment rempli à la déclaration de la fiducie.**

**Revenu imposable** (ligne 56 de la déclaration) \_\_\_\_\_ 1

## Étape 1 – Impôt de la Saskatchewan calculé sur le revenu imposable

### Fiducies testamentaires et fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer laquelle de ces colonnes vous devez remplir.

Si le montant de la ligne 1 :	ne dépasse pas 40 919 \$	dépasse 40 919 \$ mais pas 116 911 \$	dépasse 116 911 \$
Inscrivez le montant de la ligne 1.	2		
Montant de base	3 – 0 00	– 40 919 00	– 116 911 00
Ligne 2 moins ligne 3	4 =	=	=
Taux	5 × 11 %	× 13 %	× 15 %
Ligne 4 multipliée par ligne 5	6 =	=	=
Impôt calculé sur le montant de base	7 + 0 00	+ 4 501 00	+ 14 380 00
<b>Impôt de la Saskatchewan calculé sur le revenu imposable</b> (ligne 6 plus ligne 7)	8 =	=	=

### Fiducies non testamentaires (sauf les fiducies bénéficiant de droits acquis)

Impôt de la Saskatchewan calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 \_\_\_\_\_ × 15 % = \_\_\_\_\_ 9

## Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons	Ligne 17A de l'annexe 11	14212 •			
Sur la première tranche de 200 \$ ou moins			× 11 % =		10
Sur le reste			× 15 % =	+	11
<b>Crédit d'impôt pour dons</b> (ligne 10 plus ligne 11)				14214 ■ =	12

## Étape 3 – Impôt de la Saskatchewan

Inscrivez le montant de la ligne 8 ou de la ligne 9 ci-dessus.		14201 ■			13
Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour gains en capital sur biens agricoles et actions de petites entreprises (lisez les instructions au verso)		14204 •	–		14
Total partiel (ligne 13 moins ligne 14; si négatif, inscrivez « 0 »)			=		15

Crédit d'impôt pour dons (ligne 12)					16
Crédit d'impôt pour dividendes					
Ligne 24 de l'annexe 8	× 37,83 % =	14218 ■	+		17
Ligne 31 de l'annexe 8	× 25 % =	14215 ■	+		18
Report de l'impôt minimum des années passées					
Ligne 30 de l'annexe 11	× 50 % =	14216 ■	+		19
Total des crédits (additionnez les lignes 16 à 19)			=	▶	20
Total partiel (ligne 15 moins ligne 20; si négatif, inscrivez « 0 »)			=		21

Impôt additionnel de la Saskatchewan relatif à l'impôt minimum (montant H du tableau 3 de l'annexe 12)		14202 ■	+		22
Total partiel (ligne 21 plus ligne 22)		14205 ■	=		23

Crédit de la Saskatchewan pour impôt étranger (selon le formulaire T2036, <i>Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger</i> )		14290 ■			24
Dégrèvement d'impôt de la Saskatchewan au titre des redevances inutilisé		14310 •	+		25
Total des contributions politiques (Saskatchewan)		14321 •		26	
Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible (lisez les instructions au verso)		14320 ■	+		27
Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour sociétés à capital de risque de travailleurs (lisez les instructions au verso)		14303 •	+		28
Total des crédits et du dégrèvement (additionnez les lignes 24, 25, 27 et 28)			=	▶	29
<b>Impôt de la Saskatchewan</b> (ligne 23 moins ligne 29; si négatif, inscrivez « 0 »)					
Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration.		14330 ■	=		30

# Instructions pour l'impôt de la Saskatchewan

## Quoi de neuf pour 2011

Les montants de base et l'impôt calculé sur les montants de base ont été modifiés. Les taux qui s'appliquent au crédit d'impôt pour dividendes ont aussi été modifiés.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant les montants suivants :

- le crédit d'impôt de la Saskatchewan pour gains en capital sur biens agricoles et actions de petites entreprises;
- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;
- le crédit d'impôt de la Saskatchewan pour sociétés à capital de risque de travailleurs.

### Ligne 14 – Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour gains en capital sur biens agricoles et actions de petites entreprises

Si la fiducie a droit à ce crédit, inscrivez à la ligne 14 de ce formulaire le montant qui figure sur le formulaire T3SK(CG), *Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour gains en capital sur biens agricoles et actions de petites entreprises (fiducies)*. Remplissez le formulaire T3SK(CG) et joignez-le à la déclaration de la fiducie.

### Ligne 27 – Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer à la Saskatchewan, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- un parti politique enregistré de la Saskatchewan;
- un candidat indépendant durant la période d'élection provinciale.

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le crédit déductible.

Total des contributions politiques dans l'année : \_\_\_\_\_ **A**

Inscrivez le montant A à la ligne 26.

		Contributions ne dépassant pas <b>400 \$</b>	Contributions dépassant <b>400 \$</b> mais pas <b>750 \$</b>	Contributions dépassant <b>750 \$</b> mais pas <b>1 275 \$</b>	Contributions dépassant <b>1 275 \$</b>
Montant A	1				
Contribution de base	2	– 0 00	– 400 00	– 750 00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	=	
Taux du crédit	4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	=	
Crédit de base	6	+ 0 00	+ 300 00	+ 475 00	
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6) Inscrivez-le à la ligne 27.	7	=	=	=	650 00

### Ligne 28 – Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour sociétés à capital de risque de travailleurs

Si la fiducie a droit à ce crédit, inscrivez à la ligne 28 de ce formulaire le montant qui figure sur le feuillet de renseignements T2C (Sask.), *Saskatchewan Tax Incentives*, jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Joignez le feuillet T2C (Sask.) à la déclaration de la fiducie.

## Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de la Saskatchewan, y compris le crédit d'impôt pour sociétés à capital de risque de travailleurs, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca). Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au **1-800-959-7383**. Pour obtenir des formulaires, allez à [www.arc.gc.ca/formulaires](http://www.arc.gc.ca/formulaires) ou composez le **1-800-959-3376**.